

# Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Midi-Quercy



Réunion de lancement de la démarche  
Elaboration du projet de SCOT

14 décembre 2018 – Réalville



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

# Introduction

PETR du Pays Midi-Quercy

Le SCOT... un document d'urbanisme ayant pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, dans le respect des objectifs du développement durable

- ⇒ **naît d'une volonté d'anticiper et de préparer l'avenir** : élaborer un SCOT, c'est...
  - ... faire des choix stratégiques
  - ... porter collectivement des ambitions et une vision pour l'avenir du territoire
  - ... définir un projet de territoire à long terme (ou le conforter, compléter, renouveler).
- ⇒ **SCOT : un projet collectif, partagé à différentes échelles de décision**
- ⇒ **outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification stratégique** permet de choisir entre différents enjeux, orientations de développement, objectifs...
- ⇒ **permet d'intégrer et d'articuler sur ce territoire diverses politiques sectorielles**
- ⇒ **permet de renforcer les grands équilibres, les solidarités territoriales...**

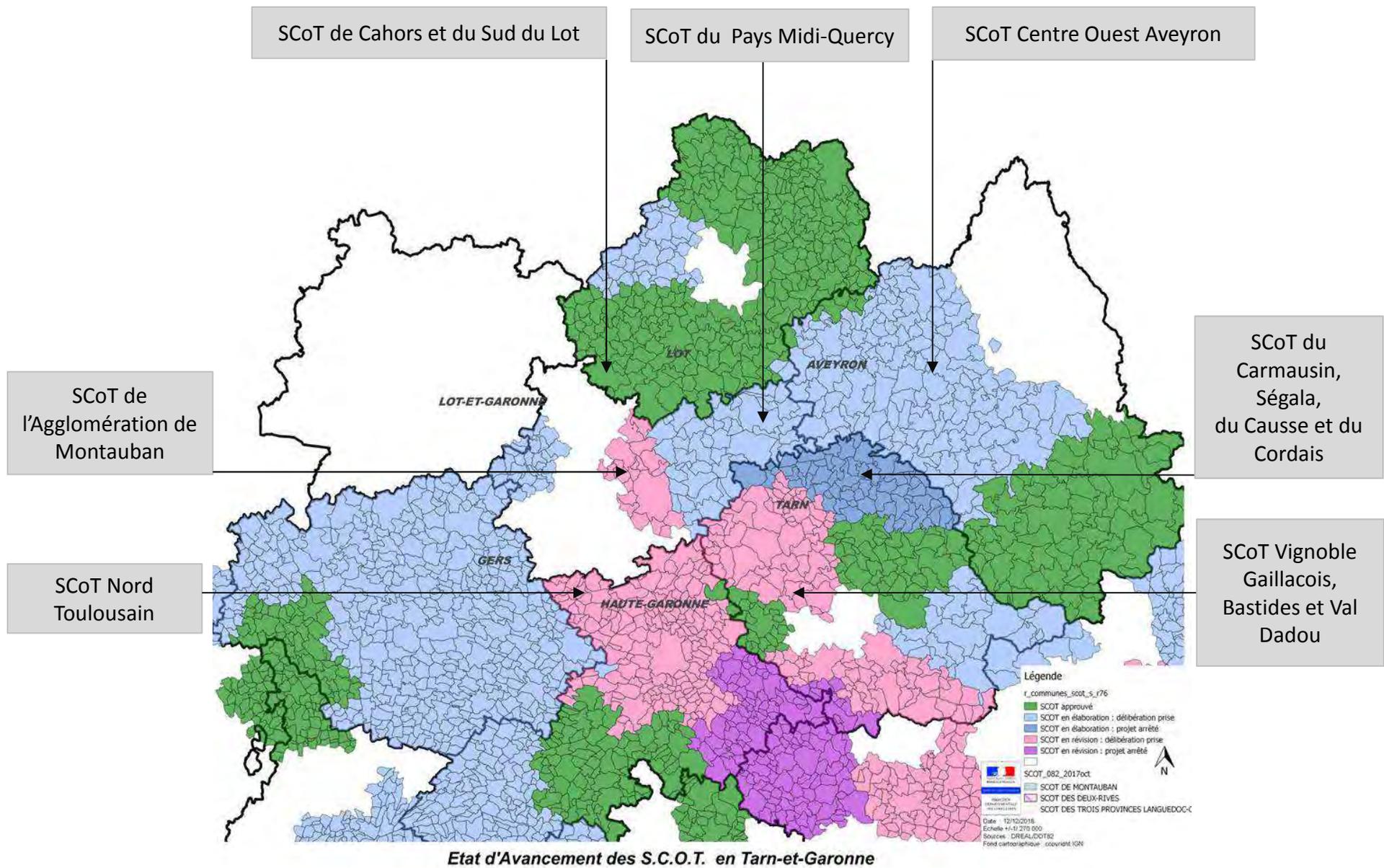
un document intégrateur de politiques publiques - un cadre de référence

## Rappels des objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy (extraits – délibération 2016) :

- Promouvoir un développement durable, préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité
- Renforcer le dynamisme économique du territoire et ses facteurs d'attractivité
- Conforter la cohérence d'ensemble et une solidarité du territoire

**Précisions et informations sur ces objectifs** : cf. délibération ayant pour objet la prescription de l'élaboration du SCOT du Pays Midi-Quercy, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation - 27 mai 2016)





Sources : fond de carte DREAL/DDT82 – 12/12/2018 - Les noms des SCOT et flèches ont été ajoutés par le PETR du Pays Midi-Quercy pour la présentation en réunion

# Déroulement prévisionnel de la réunion :

- (Introduction) Rappels sur le contexte territorial et sur les objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy
- Rappels sur les SCoT et présentation de la démarche envisagée pour élaborer ce projet de Schéma de Cohérence Territoriale
- Organisation de la gouvernance et de la concertation (éléments de synthèse) - calendrier prévisionnel
- Projet de SCoT du Pays Midi-Quercy : aperçu synthétique des enjeux du point de vue de l'Etat
- Echanges avec les participants : temps spécifique d'échanges

# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy



Réunion de lancement de la démarche

14 / 12 / 2018

1. Présentation du groupement d'études et de l'équipe
2. Qu'est-ce que le SCoT ?
3. Méthodologie & planning général

e2d

Environnement,  
paysage

Economie  
Agriculture

Démographie,  
Habitat



MREnvironnement

Trame verte et  
Bleue



Appui juridique

ARTELIA

Analyse  
consommation  
foncière

Risques

Eau

Animation et concertation – Approche environnementale de  
l'urbanisme

Marie Françoise MENDEZ, chef de projet  
Emilie CARLETON, géographe urbaniste  
Laura WILLEMS, urbaniste  
Nicole GIBAUD, architecte urbaniste  
OPQU,  
Emilie RENE, ingénieur agronome  
Guilhem DUPOUY, paysagiste

Mathilde REDON  
Ecologue

Véronique BISSON  
Juriste, urbaniste

Thibaut VAILLANT  
Ingénieur agronome

Pierre CARRERE-GEE  
urbaniste

# Qu'est-ce que le Schéma de Cohérence territoriale ?



# Un document qui s'inscrit dans la hiérarchie des normes

Le droit national et international :  
CONSTITUTION, TRAITÉS, DIRECTIVES, LOIS

*Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), Urbanisme et Habitat, Engagement National pour l'Environnement (ENE), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN)...*

Jurisprudences

Les documents supra communaux  
(Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (**SRADDET**), schémas eau, risques ; charte de Parc Naturel, ...)

SCoT

Plan  
déplacement  
urbain (PDU)

Plan Climat  
Air Energie  
Territorial  
(PCAET)

Programme  
Local de  
l'habitat (PLH)

Plan  
Urbanisme  
communes ou  
interco  
PLU – PLUi

Opérations  
d'aménagement,  
ZAC > 5000m<sup>2</sup> de  
plancher

Autorisations  
commerciales  
> 1000 m<sup>2</sup>

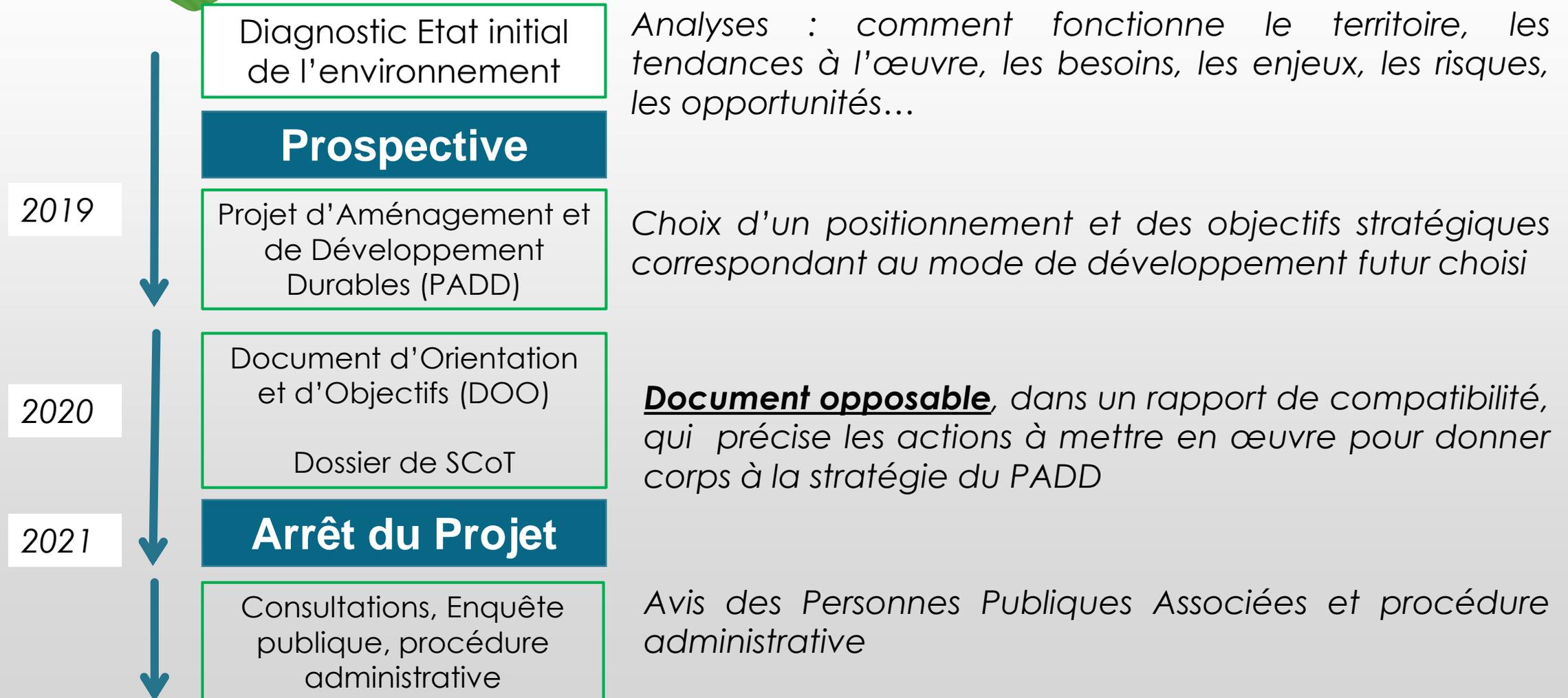
...

# ... un SCoT stratégique !



- Le SCOT doit permettre de mieux affirmer notre rôle et nos vocations à l'échelle régionale dans une perspective d'évolution à long terme :
- Comme un espace présentant **une diversité de situations, et d'atouts avec une véritable capacité de développement durable et équilibrée,**
- Pour mieux définir une stratégie et décliner ses objectifs

# Les temps du SCOT



Voir les modalités de concertation (cf. délibération de prescription du SCOT).

# La gouvernance pour une démarche mobilisatrice

**Le Comité syndical** est l'instance décisionnaire.  
→ Présentation à chaque phase  
→ Débat sur le PADD, arrêt, DOO

## Les temps fort de l'élaboration :

- **Copil restreint** : bureau, élus référents par EPCI, techniciens, CAUE, consulaires, DDT, CDT Pays MQ
- **Séminaires SCOT, élus, partenaires, CDT Pays MQ, personnes ressources** : « temps forts » aux grandes articulations du dossier, association de tous les élus et partenaires
- **Ateliers thématiques avec personnes ressources** : agriculture, eau, habitat et urbanisme, Ateliers d'articulation avec d'autres démarches : découverte Trame verte et bleue, avec CPIE, PCAET...

## Les instances de pilotage

- Bureau du PETR
- Comité de pilotage restreint
- Comité Technique

## Les instances du processus d'élaboration

## Les habitants

- Information (site Internet, articles)
- Réunions publiques

## Rencontres avec les EPCI et les communes

- Phase diagnostic et phase PADD, si besoin en phase DOO

Réunion Personnes Publiques Associées à chaque étape



# Méthodologie d'élaboration du projet de SCoT et contenu

# La méthodologie du SCoT

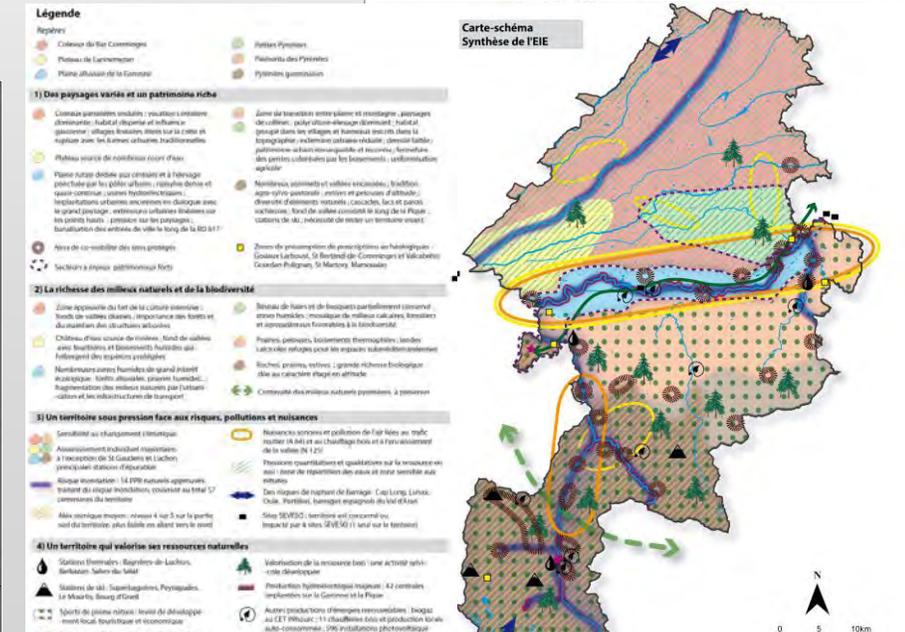
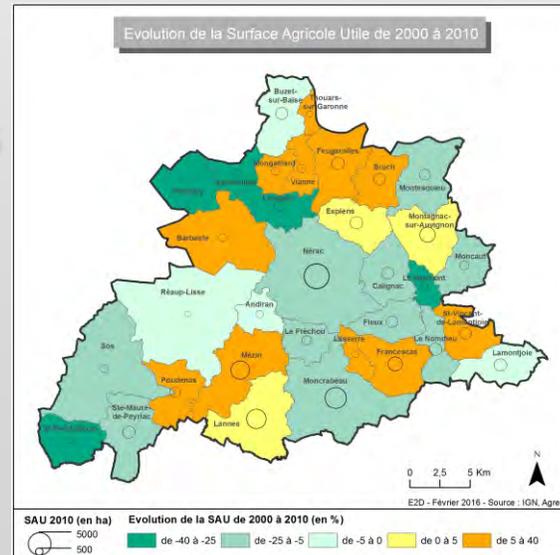
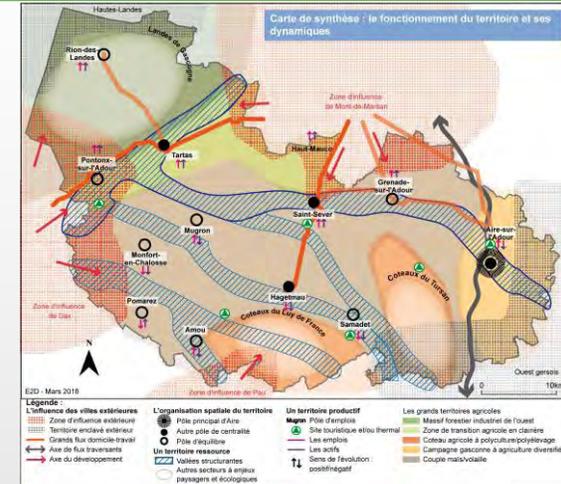
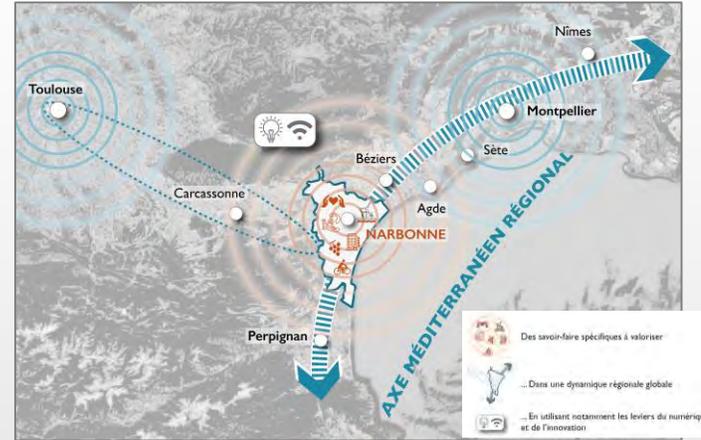
- L'élaboration met en avant la réflexion stratégique : positionnement, grands enjeux du territoire, mode de développement...
- L'élaboration du projet de SCoT intègre les démarches et actions du PETR et celles en cours
- Le projet nécessite des débats, une co-construction du SCOT, permettant de s'assurer d'une véritable traduction de la volonté politique des élus dans le SCOT
- La prise en compte des attentes, souhaits et projets des communes est primordiale pour s'assurer de la bonne circulation de l'information, d'une appropriation de la démarche par les futurs acteurs de sa mise en œuvre ; ainsi que pour une bonne prise en compte des spécificités du territoire

# La méthodologie du SCoT

- Une approche transversale via les échanges entre les études menées parallèlement ;  
Croisement des regards avec les autres études : définition des enjeux du territoire et de la prospective pour préparer le PADD
- Une présence régulière sur le territoire : des temps forts de travail participatif avec les élus et les acteurs socio-économiques ; réunions thématiques, séminaires SCoT, entretiens ...

# Le contenu du SCoT : diagnostic prospectif et analyse de l'état initial de l'environnement

- Analyses prospectives : positionnement du territoire / aire urbaine métropolitaine, agglomérations voisines...
- Analyses statistiques et projections : démographie, habitat
- Analyses spatiales et paysagères
- Prise en compte des projets



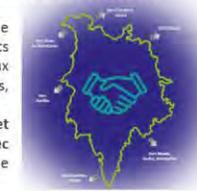
# Un PADD spécifique au territoire du Pays Midi-Quercy

- Des contenus « obligatoires ». Tous les thèmes de l'aménagement et du développement sont conviés : *urbanisme, logement, transport et déplacement, implantation commerciale, équipement structurant, développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, qualité paysagère, protection et mise en valeur des ressources naturelles, lutte contre l'étalement urbain, préservation et remise en bon état des continuités écologiques.*
- Mais une déclinaison qui doit traduire vos ambitions et orientations propres aux caractéristiques du Midi-Quercy



## 1. Renforcer notre attractivité

- MAINTENIR L'EQUILIBRE ACTUEL DANS LA REPARTITION DE LA POPULATION entre les pôles et les autres communes rurales, à savoir :
  - 60% de la population au sein de communes identifiées comme pôles,
  - 40% dans les communes rurales.
- UN TERRITOIRE OUVERT QUI DEVELOPPE LES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS
  - Encourager les échanges mutuels et l'accueil de projets co-construits de grands équipements structurants territoriaux, régionaux ou nationaux (santé, enseignement, université, sports, recherche...).
  - Se positionner comme un territoire d'accueil et de bien être, bâtir des complémentarités avec les métropoles, dans un contexte de changement climatique.



## Axe 1 : Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale

- FAVORISER UNE AGRICULTURE AVEC DES EXPLOITATIONS A TAILLE HUMAINE, DURABLE, QUALITATIVES ET TRANSMISSIBLES, ET VISER L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
- Maintenir un tissu suffisant d'exploitations
  - Protéger le foncier agricole
  - Soutenir la création de valeur ajoutée sur les exploitations
  - Soutenir le développement des pratiques agro-écologiques
  - Soutenir le développement de la filière agro-alimentaire
  - Développer les circuits courts alimentaires et valoriser les productions locales
  - Favoriser la qualité architecturale, environnementale et paysagère des bâtiments agricoles



## Axe 1 : Une économie locale, créatrice de valeurs ajoutées, qui vise l'excellence environnementale

- DEVELOPPER UN TOURISME VERT, DURABLE, INTEGRE, A PARTIR DES RESSOURCES NATURELLES, PATRIMONIALES, CULTURELLES
- Valoriser les ressources et l'identité du territoire
  - Valoriser les grands paysages et espaces emblématiques du territoire
  - Permettre la réalisation des grands projets structurants
  - Poursuivre le maillage et la mise en valeur des sites de proximité
  - Encourager et poursuivre les aménagements d'itinérance douce
  - Promouvoir le développement d'une offre touristique « excellence environnementale »



# Le Document d'Orientation et d'Objectifs

- Il précise la manière dont le PADD va être mis en œuvre
- Le DOO est le seul document opposable : il définit des orientations générales et des objectifs de programmation pour le foncier, l'habitat...
- Les documents d'urbanisme locaux, les PLH, le PCAET, les opérations d'aménagements >5000 m2...doivent être compatibles ou rendus compatibles, si nécessaire, dans un délai d'1 an ; 3 ans si cela implique une révision
- La notion de compatibilité s'entend comme « aller dans le sens de », « non contrariété » et non pas comme une conformité à l'unité près
  - Arrêt du Conseil d'Etat, décembre 2017
- Le DOO comprend des orientations (prescriptives) et des recommandations

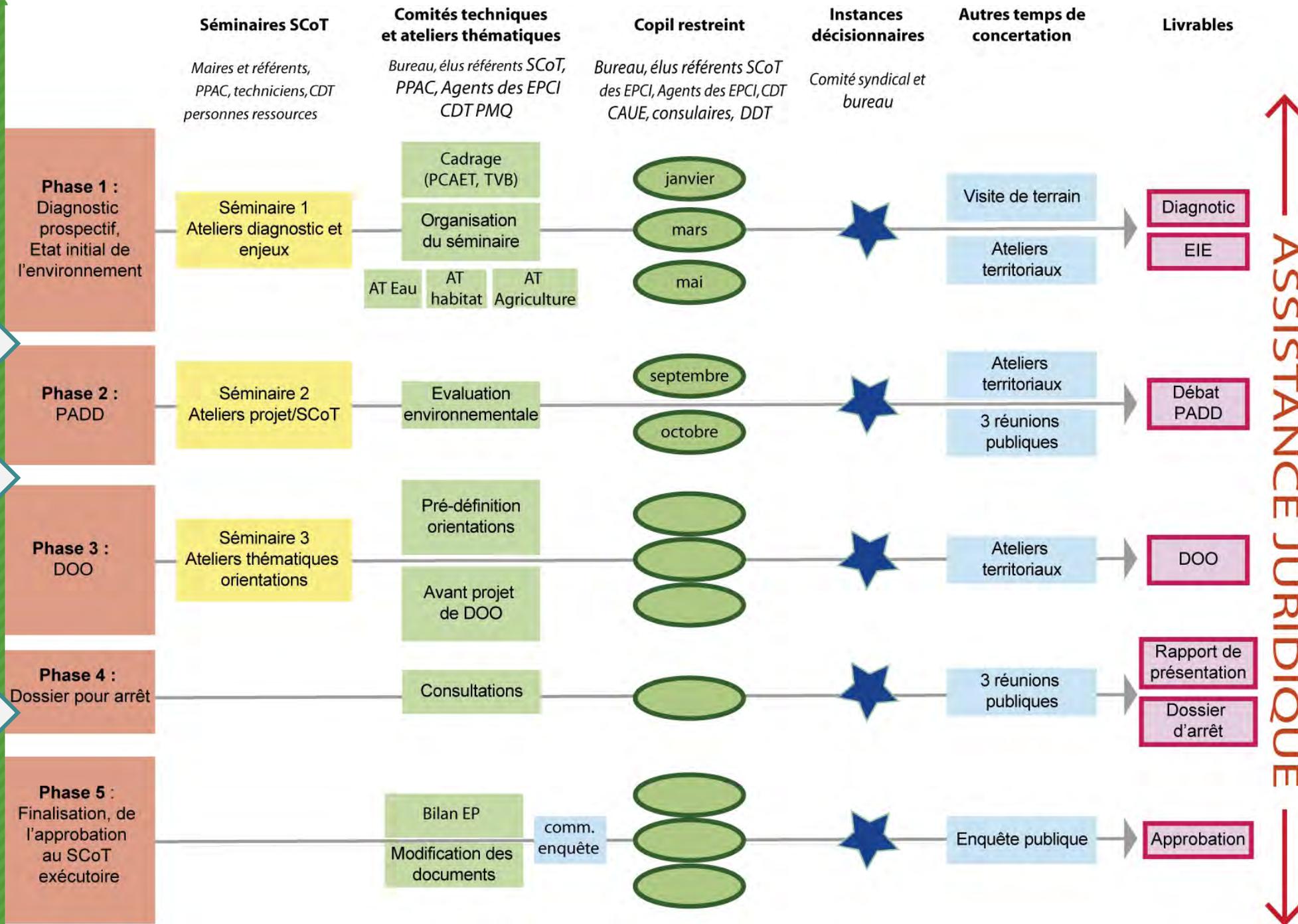


Illustration SM Scot Nord-Isère

Planning général :

*Les temps d'implication de chacun au  
processus d'élaboration du SCoT*

# Planning prévisionnel



↑ ASSISTANCE JURIDIQUE ↓

Projet de SCOT du Pays Midi-Quercy :

Aperçu synthétique des enjeux

du point de vue de l'Etat

Intervention de la DDT 82

# Les services de l'État contributeurs

**DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

**DRAAF** (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)

**DRAC** (direction régionale des affaires culturelles)

**DDFIP** (direction départementale des finances publiques)

**UDAP** (unité départementale de l'architecture et du patrimoine )

**Groupement de gendarmerie départementale**

**DSDEN** (direction des services départementaux de l'éducation nationale)

**DDCSPP** (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)

**DD ARS** (délégation départementale de l'agence régionale de santé)

**UT DIRECCTE** (unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi)

**SDIS** (service départemental d'incendie et de secours)

**DDT** (direction départementale des territoires)

# La note d'enjeux de l'État

- **Échange en amont** sur les **enjeux prioritaires** que l'État souhaite voir pris en compte dans le SCoT, en lien avec les politiques publiques, les évolutions prévisibles et les territoires environnants
- **Référentiel** pour l'État et les élus pour mener à bien l'élaboration du SCoT
- Vision partagée en **inter-services de l'État** en région et département, pilotée par le DDT

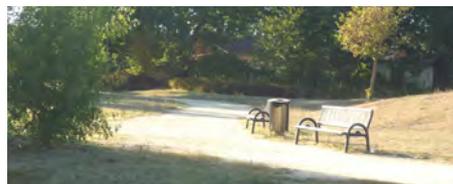
# **Les enjeux de l'État pour le SCoT Midi-Quercy**

# 3 grands enjeux

**1 - De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire**

**2 - Vers un aménagement territorial équilibré**

**3 - La transition sociale et énergétique pour garantir un territoire durable**



# Les principales dynamiques territoriales



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

# Enjeu 1 : De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire

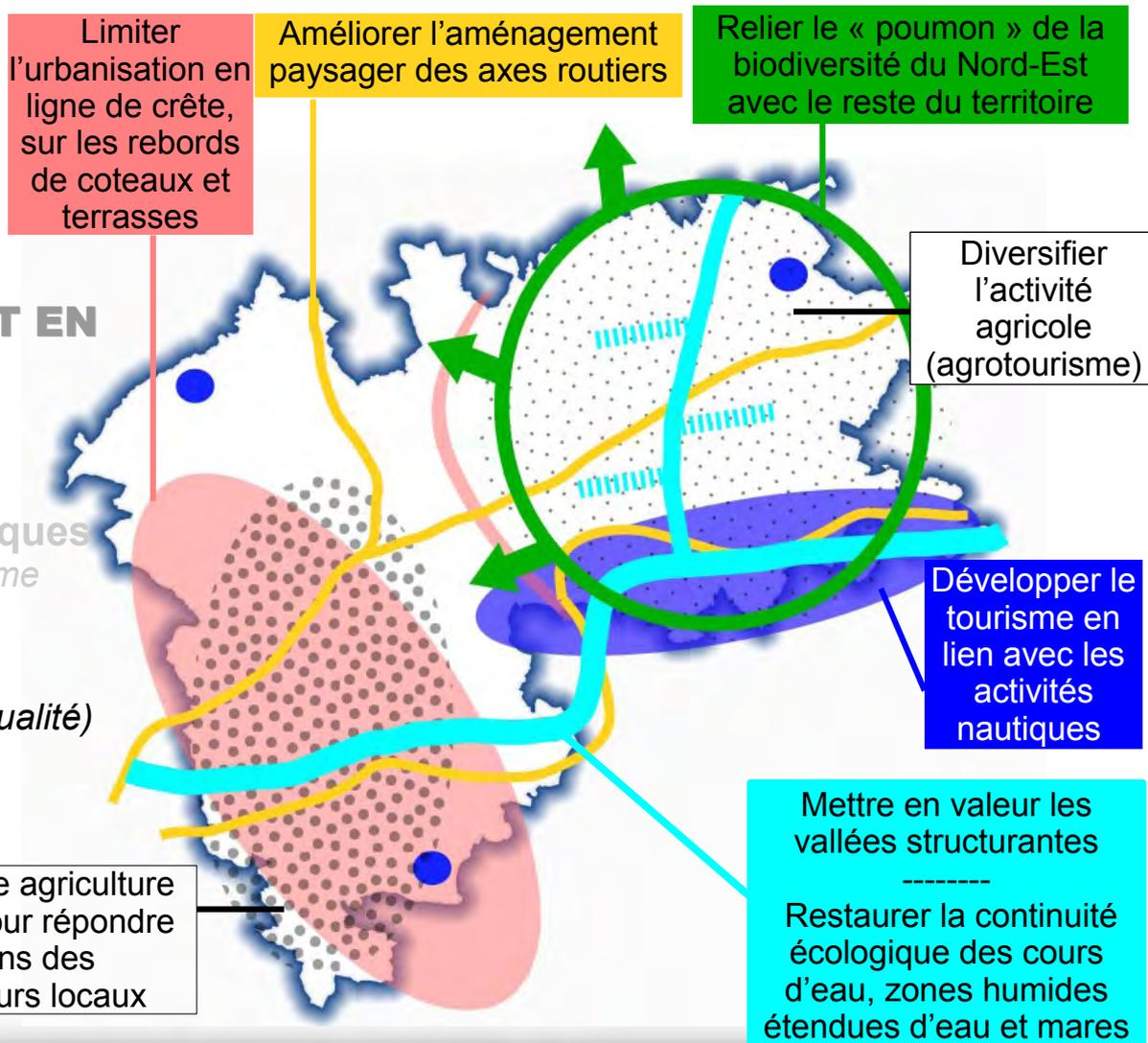
## 1.1 - PERENNISER LE CADRE DE VIE, GARANT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## 1.2 - PROMOUVOIR LES RICHESSES LOCALES POUR UN DEVELOPPEMENT EN MIDI-QUERCY

Construire l'image du « Midi-Quercy »

Valoriser et structurer des circuits touristiques  
*Mobiliser les richesses locales au service du tourisme*

Promouvoir les « produits du terroir »  
*Potentiels agricoles locaux (produits diversifiés de qualité)*  
*Démarche «Produits en Midi-Quercy »*



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

# Enjeu 1 : De fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire

## Les leviers d'action du SCoT

Appliquer la **méthodologie du « regard inversé »**, en repérant d'abord les zones à réserver à l'activité agricole et aux espaces naturels et forestiers et en envisageant l'urbanisation uniquement dans les autres zones

Construire l'**armature écologique** qui préserve la biodiversité et encadre les choix d'aménagement urbain

Valoriser la **charte « patrimoine et paysage pour demain »** de 2008 dans le projet de SCoT

# Enjeu 2 : Vers un aménagement territorial équilibré

**2.1 – AFFIRMER UNE ORGANISATION SPATIALE COHÉRENTE AVEC LE TERRITOIRE VÉCU**

**2.2 – FAIRE CONVERGER DÉVELOPPEMENT ET ARMATURE URBAINE EN MIDI-QUERCY**

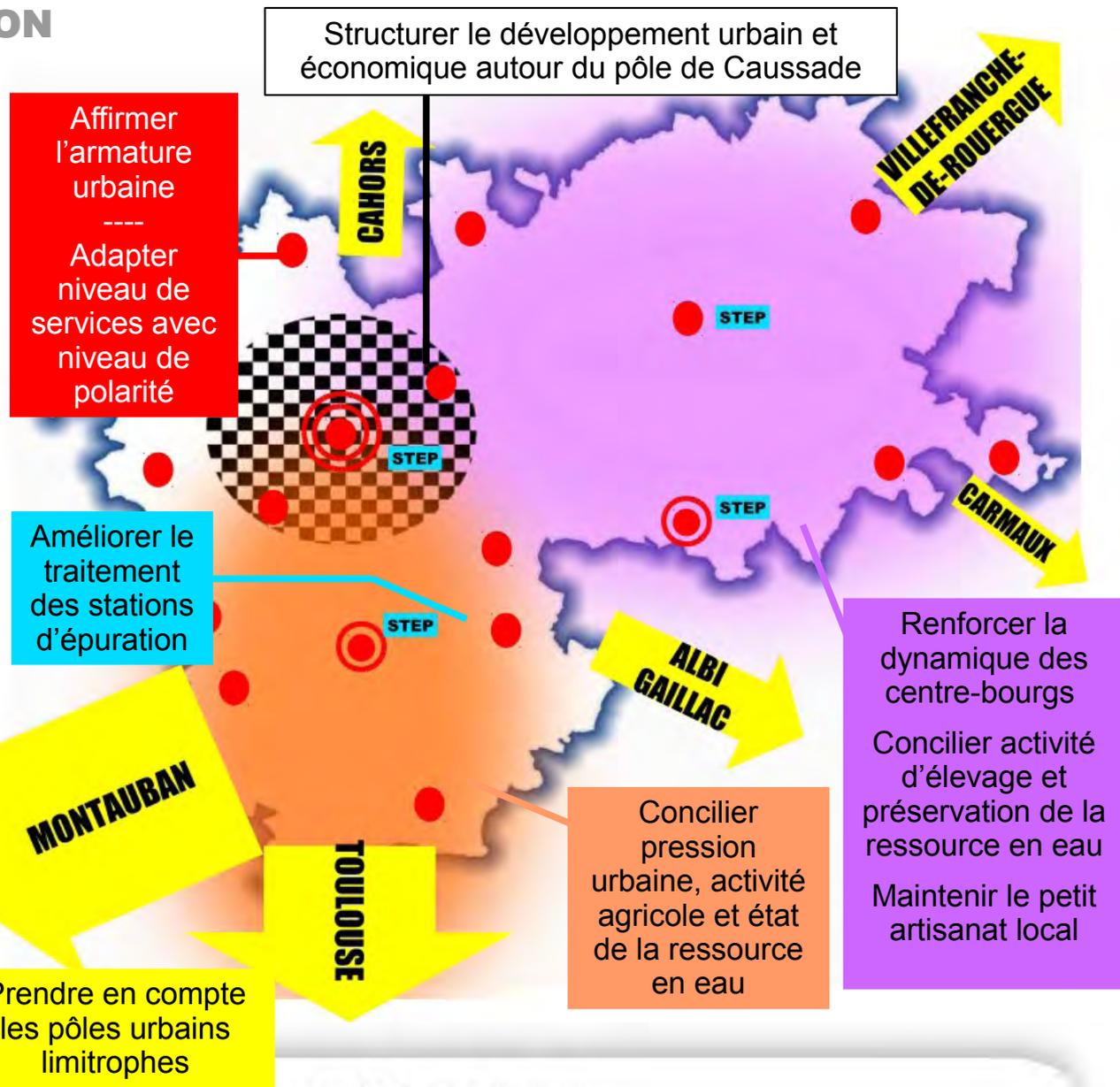
Encadrer l'accueil de population en fonction de l'armature urbaine

Dimensionner l'accueil de population par rapport à la ressource en eau et au milieu naturel

Faire converger accueil de services, équipements et emplois avec accueil résidentiel

Structurer le développement économique sur le territoire

*Consolider le pôle d'emplois de Caussade  
Zones d'activités « structurantes » et maintien du petit artisanat local  
Dynamique commerciale dans les centres bourgs*



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

# Enjeu 2 : Vers un aménagement territorial équilibré

## Les leviers d'action du SCoT

Déterminer l'**organisation du territoire** entre espaces de développement urbain, espaces productifs et espaces nécessaires au fonctionnement des écosystèmes

Affirmer l'**armature urbaine du territoire** et la traduire en prescriptions, pour les PLU(i) et cartes communales

Anticiper la **prise en compte de la gestion de l'eau** en amont de toute nouvelle urbanisation

Prendre en compte l'**aménagement numérique**

# Enjeu 3 : La transition sociale et énergétique pour garantir un territoire durable

## 3.1 – RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE EN MIDI-QUERCY

## 3.2 – REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE DE LA POPULATION ET PRODUIRE DES ENERGIES RENOUVELABLES

Opter pour un mode de développement sobre et respectueux

*Limiter la consommation énergétique liée aux déplacements*

*Adopter un mode d'urbanisation plus compact*

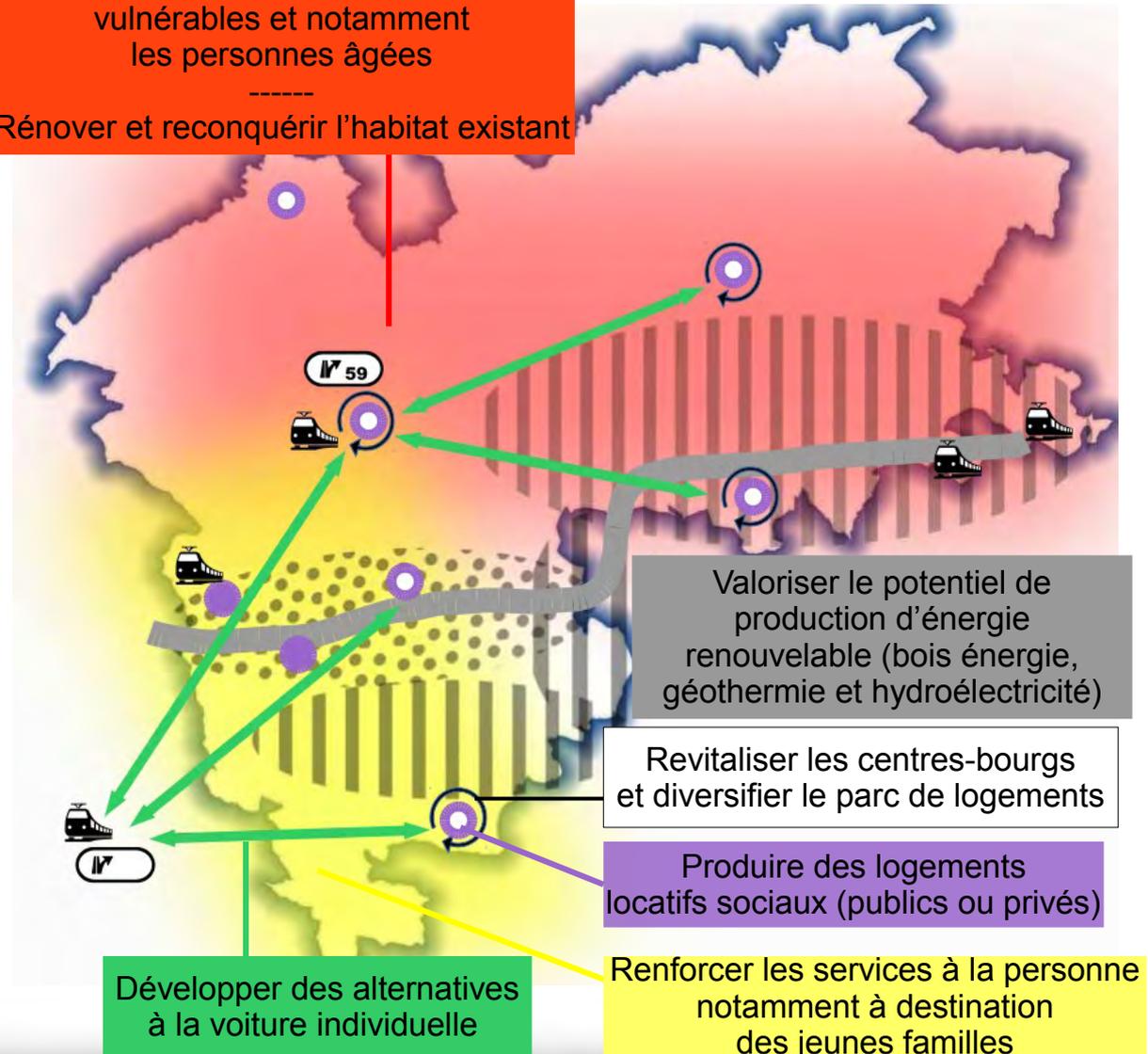
Valoriser le potentiel local pour produire de l'énergie renouvelable

*Objectifs de production*

*Secteurs favorables à l'implantation de dispositifs de production*

Renforcer les services aux populations vulnérables et notamment les personnes âgées

Rénover et reconquérir l'habitat existant



Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

# Enjeu 3 : La transition sociale et énergétique pour garantir un territoire durable

## Les leviers d'action du SCoT

Analyser, encadrer et spatialiser la **consommation d'espace** pour fixer des objectifs de réduction

Optimiser les espaces déjà urbanisés et **revitaliser les centres-bourgs**

Définir les **conditions et la typologie du développement urbain** en fonction de l'armature urbaine

Diversifier le **parc de logements** en fonction de l'armature urbaine

Déterminer les secteurs prioritaires de déploiement du très haut débit

Définir les grandes orientations de la politique des déplacements et transports sur le territoire

**Merci de votre  
attention**

Direction départementale des territoires de Tarn et Garonne

Temps d'échanges

avec les participants

# Merci de votre attention



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES